

Institut Européen des Jardins & Paysages

Inventaire des parcs et jardins de France

Archives départementales de l'Hérault

Auteur(s) : Comité des Parcs et Jardins de France

Intitulé	Plans des propriétés et jardins des Hospitaliers aux XVIII ^e siècle : atlas dit « du Grand Saint-Jean »
Source	Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem : commanderie de Montpellier.
Date de création	1750-1751
Localisation	Archives départementales de l'Hérault
Source	65 plans de format grand aigle

Biographie

La « Langue » de Provence de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem était la plus ancienne et la plus importante des subdivisions géographiques de cet ordre. Couvrant tout le Midi de la France, elle était divisée en deux grands prieurés : Saint-Gilles et Toulouse. Sur le territoire actuel du département de l'Hérault ont existé cinq commanderies : Béziers, Grézin, Montpellier, Pézenas et Saint-Christol, toutes dépendant du grand prieuré de Saint-Gilles. Il faut rappeler que les biens des Templiers furent attribués aux Hospitaliers lors de la suppression de l'ordre en 1312. Ils possédaient des commanderies à Montpellier et Pézenas, dont on trouve les documents aux Archives départementales de l'Hérault (domaines du Mas de Launac, de Vauguières, de Bannières, de Lunel, de Marsillargues et Moulin – Bernard).

Historique

L'atlas dit « du Grand Saint-Jean » a été probablement envoyé sous la Révolution au district de Montpellier afin de l'aider dans l'administration du séquestre de ses biens.

Description

65 plans format grand aigle, représentant les biens et jardins des Hospitaliers sur les communes de Montpellier, Mauguio, Lattes, Castelnau, Castries, Assas, Buzigargues, Vendargues, Marsillargues, Lunel la ville, Lunel viel, Notre-Dame-de-Londres, Mondolieu, Saint-Jean-des-Baussels, Launac et Saint-Jeandes-Clapasses, Pignan, Saussan, Fabrègues, Villeneuve, Mirval, Vic, Georges d'Orques.

Autre instrument de recherche

<http://archives-pierresvives.herault.fr/archive/recherche/numerise/n:3>

Conditions d'utilisation

selon le règlement intérieur

Caractéristiques du parc/jardin